

CCIU/VII/12  
ORIGINAL: français  
DATE:  
16 septembre 1969

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

## COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, SEPTIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SEVENTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)  
(Geneva, September 22 to 26, 1969)

ACTIVITES DES BIRPI  
DEPUIS LA DERNIERE SESSION ORDINAIRE (SEPTEMBRE 1968)  
DU COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS

Rapport supplémentaire du Directeur des BIRPI

### INTRODUCTION

1. Le présent document est un supplément au document CCIU/VII/3. Il contient des informations sur les activités des BIRPI entre le 1er juillet 1969 et le 15 septembre 1969.

### UNION DE PARIS ET LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN GÉNÉRAL

#### Acte de Stockholm

2. Ratifications. Les pays suivants ont déposé leurs instruments de ratification : Israël, le 30 juillet 1969, et Suède, le 12 août 1969. Israël a ratifié l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris dans sa totalité; la Suède l'a ratifié à l'exception des articles 1 à 12.

Plan pour l'établissement d'un Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Addendum. A la fin du paragraphe 11 du document CCIU/VII/3, il faut ajouter : "Toutes les organisations non-gouvernementales invitées ont participé au Comité, à l'exception de l'Association interaméricaine de propriété industrielle. Il y avait plus de 150 participants". Cet addendum ne concerne que la version française dudit document.

Programme d'assistance technique (stages)

3. La répartition des stages accordés en 1969 est la suivante :

|                  |           |                             |                                      |
|------------------|-----------|-----------------------------|--------------------------------------|
| un ressortissant | du Brésil | en France                   | *                                    |
| "                | "         | de Ceylan                   | au Royaume-Uni                       |
| "                | "         | de Cuba                     | en Union Soviétique *                |
| "                | "         | d'Equateur                  | en Espagne                           |
| "                | "         | d'Indonésie                 | en Australie                         |
| "                | "         | d'Iran                      | en Suisse *                          |
| "                | "         | du Malawi                   | en Australie                         |
| "                | "         | du Pakistan                 | au Canada *                          |
| "                | "         | des Philippines             | au Canada *                          |
| "                | "         | de la République Arabe Unie | en Allemagne (République fédérale) * |
| "                | "         | de Syrie                    | en Suisse *                          |
| "                | "         | de Turquie                  | en Yougoslavie *                     |

soit au total 12 stages.

4. Les Gouvernements des pays marqués d'un astérisque subviennent en partie aux frais des stagiaires qu'ils accueillent.

Coopération entre les Nations Unies et les BIRPI

5. Conseil économique et social. Lors de sa quarante-septième session, qui s'est tenue à Genève du 14 juillet au 8 août 1969, le Conseil économique et social a repris l'examen du rapport du Secrétaire général sur "les modalités du transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement". Les BIRPI ont été représentés par des observateurs.

6. Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer et de coordonner les activités actuelles et envisagées, et notamment qu'il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme intergouvernemental dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement, et il a prié le Secrétaire général des Nations Unies de soumettre un rapport d'ensemble au Conseil lors de sa quarante-neuvième session (juillet-août 1970) à la lumière des vues exprimées par les Etats membres, par les organisations intéressées rattachées aux Nations Unies ainsi que par les autres organisations intergouvernementales intéressées. La résolution a également pris note de l'avis formulé par le Conseil, selon lequel la CNUCED a compétence pour prendre toutes mesures, y compris pour adopter des arrangements institutionnels appropriés dans son propre cadre, au sujet des aspects du transfert des techniques d'exploitation qui relèvent de son mandat.

7. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a tenu sa neuvième session du 26 août au 15 septembre 1969. Les BIRPI y ont été représentés par des observateurs qui se sont spécialement intéressés à l'examen par le Conseil d'un point de l'ordre du jour relatif au "transfert des techniques, y compris le know-how et les brevets".

8. Le Conseil a adopté sans rencontrer d'opposition une résolution aux termes de laquelle il a été décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à la dixième session (août-septembre 1970) en tant que question à haute priorité, et de demander au Secrétaire général de la CNUCED de présenter une étude sur les éléments que devrait comporter un programme de travail de la CNUCED dans le domaine du transfert des techniques, en tenant compte des opinions des Etats membres, et après avoir procédé aux consultations appropriées avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes intergouvernementaux intéressés.

#### Symposium jubilaire de Moscou, 1969

9. Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la promulgation du premier décret soviétique sur la protection des inventions, le Comité pour les inventions et découvertes auprès du Conseil des Ministres de l'URSS a organisé à Moscou, du 1er au 5 juillet 1969, un Symposium scientifique dont le thème était : "Activité inventive et progrès scientifique et technique. Problèmes de recherche de brevets et de l'information".

10. Ce Symposium a réuni environ un millier de participants, dont 330 étrangers venant de 33 pays. M. Y. Maksarev, Président du Comité précité, intervint lors de la cérémonie d'ouverture et fit également une conférence sur "le décret de Lénine de 1919 et son rôle dans la promotion de l'activité inventive en URSS". Une délégation des BIRPI, conduite par le Directeur, a assisté à la réunion. Les exposés présentés et discutés seront publiés en anglais et en russe par les organisateurs du Symposium vers la fin de 1969.

ARRANGEMENT DE MADRID  
(INDICATIONS DE PROVENANCE)

Acte de Lisbonne

11. Adhésion. La Suède a déposé le 14 août 1969 son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits, tel que révisé à Lisbonne en 1958. Cette adhésion prendra effet le 3 octobre 1969.

Acte additionnel de Stockholm

12. Ratifications. Parallèlement, la Suède a déposé son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967, additionnel audit Arrangement. Israël a également déposé, le 30 juillet 1969, son instrument de ratification de ce même Acte.

UNION DE LA HAYE

Acte additionnel de Monaco

13. Ratification. L'Espagne a déposé le 9 juillet 1969 son instrument de ratification de l'Acte additionnel de Monaco du 18 novembre 1961 à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Cette ratification a pris effet le 31 août 1969.

UNION DE NICE

Acte de Stockholm

14. Ratifications. Les pays suivants ont déposé leurs instruments de ratification: Israël, le 30 juillet 1969, et Suède, le 12 août 1969.

UNION DE LISBONNE

Acte de Stockholm

15. Ratification. Israël a déposé le 30 juillet 1969 son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine.

UNION DE BERNE

ET LE DROIT D'AUTEUR EN GENERAL

Acte de Stockholm

16. Ratifications. Israël a déposé le 30 juillet 1969 son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm de la Convention de Berne, en déclarant que cette ratification n'était pas applicable aux articles 1 à 20 ni au Protocole relatif aux pays en voie de développement.

17. La Suède a déposé, le 12 août 1969, son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm de la Convention de Berne, à l'exception des articles 1 à 20. Par ailleurs, la Suède a déposé une déclaration admettant l'application du Protocole relatif aux pays en voie de développement aux oeuvres dont elle est le pays d'origine.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE  
OMPI

Convention instituant l'Organisation

18. Ratifications. Les pays suivants ont déposé leurs instruments de ratification : Israël, le 30 juillet 1969, et Suède, le 12 août 1969.

/Fin du document/